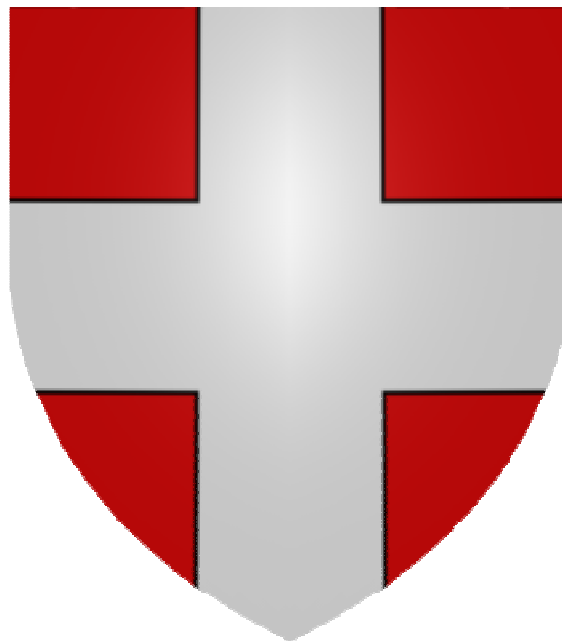




Pascal DURANDARD

# Généalogies savoyardes

**Famille Viguet, à Moûtiers**

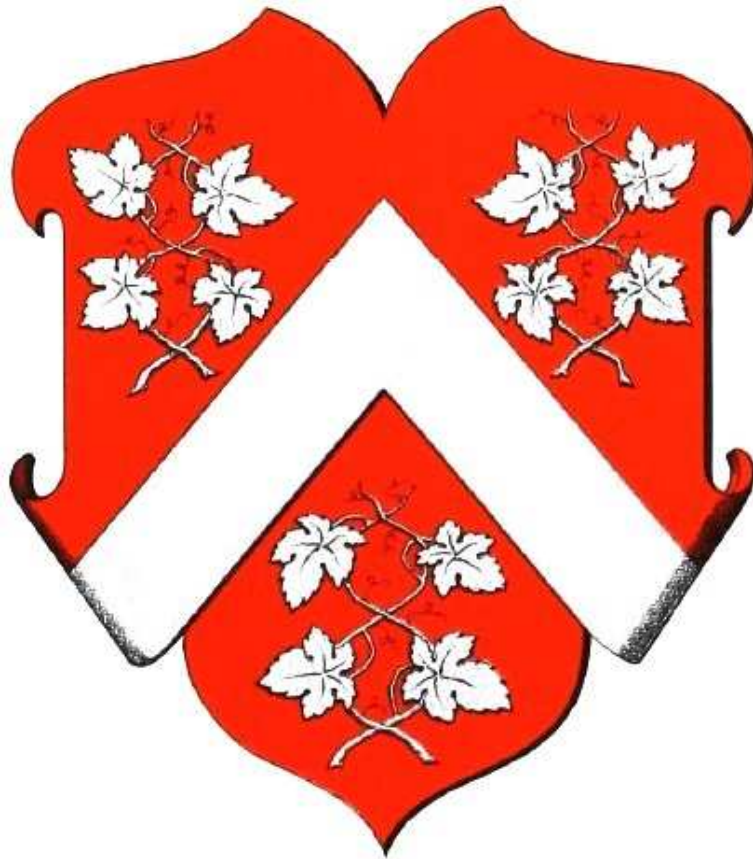


Version janvier 2020



## VIGUET

Seigneurs de Bellecombe en Faucigny



**Armes** : « de gueules au chevron d'argent accompagné de trois rameaux de vigne de même, chacun formé de deux autres rameaux, avec deux feuilles chacun, passés et repassés en sautoir »



Originaire de Conflans, la famille Viguet a été anoblie une première fois en 1527 par le duc Charles III. Sans qu'on sache au juste les motifs de cette élévation, c'est pourtant en considération de Béatrix de Portugal, son épouse, que ce prince délivre des lettres patentes en faveur de Jean et Louis Viguet, frères. Ces lettres n'ayant pas été enregistrées, la noblesse s'est éteinte avec les deux bénéficiaires. En 1741, les descendants de l'un d'eux obtiennent de nouvelles lettres de noblesse, qui rappellent et confirment celles accordées en 1527.

Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, la famille Viguet appartient à la haute bourgeoisie moûtérienne. En 1687, c'est devant Spectable André Viguet, docteur en droit, juge de l'archevêque et lieutenant du juge-mage de Tarentaise, que prêtent serment les trois « prudhommes » désignés pour la réalisation du cadastre de la ville. En 1688, André et Jacques sont syndics de la ville. En 1738, l'avocat Viguet est reconnu pour le plus riche bourgeois de Moûtiers, avec une fortune de 50.000 livres. Et lorsqu'en 1741 les deux cousins, André et Etienne Innocent, obtiennent de la cour de Turin la faveur d'un nouvel anoblissement, les Viguet comptent parmi les 57 familles savoyardes qui ont le privilège d'intégrer le second ordre pour tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Comble de prestige : en 1761, Claude Innocent acquiert la seigneurie de Bellecombe en Faucigny.

À Moûtiers, cette famille possédait la belle maison qui fait l'angle au sud du pont qui enjambe l'Isère, devant le palais de l'archevêque. Le 14 septembre 1733, une crue violente de la terrible rivière provoqua des dégâts considérables, mais laissa miraculeusement intacts et le pont et la maison Viguet. Pour rendre grâce, Etienne Innocent fit construire une chapelle à l'angle du pont. Dédiée à l'Exaltation de la Sainte Croix, à saint Etienne et à saint André, elle servit jusqu'en 1769 aux personnes emprisonnées dans les geôles voisines de l'archevêque, qui venaient y entendre la messe. Après cette date, l'archevêque s'étant dessaisi de toute puissance temporelle au profit du roi de Sardaigne, les détenus dépendant de sa justice relèvent de celle du Roi.

La famille Viguet s'est éteinte dans les mâles au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et ses biens sont passés par succession dans la noble famille GREYFIE, dite depuis GREYFIE de BELLECOMBE. Petit-fils de Rosalie Viguet et de Philibert Amédée Greyfié, le comte Amédée Greyfié de Bellecombe (1811 – 1879) a été l'un des artisans les plus fervents de la réunion de la Savoie à la France en 1860.





## Sources

Archives départementales de la Haute- Savoie (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres paroissiaux d'Annecy
- ✓ Tabellion de Viuz-en-Sallaz et de Bonne (référence en note)

Archives départementales de la Savoie (en ligne sur Internet) :

- ✓ Archives communales de La Perrière, série I I, documents divers
- ✓ Recensements de 1561 des paroisses de Conflans et Moûtiers
- ✓ Registres paroissiaux et d'état civil d'Aigueblanche, Aix-les-Bains, Les Allues, Bellecombe (en Tarentaise), Bonneval (en Tarentaise), Chambéry, Conflans, Cruet, Feissons-sur-Salins, Moûtiers, Mouxy, Petit-Cœur, Saint-Oyen et Saint-Paul-sur-Isère
- ✓ Sénat de Savoie, procédures civiles et criminelles, 2B 10717, répertoire (références en notes)
- ✓ Tabellions d'Aix-les-Bains, Chambéry, Conflans et Moûtiers (références en notes)

Sources bibliographiques :

- ✓ *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, comte Amédée de Foras et ses continuateurs, 1863 - 1888
- ✓ *Le Diocèse de Tarentaise des origines au concordat de 1802*, tome I, M. le chanoine Frédéric Richermoz, publication « Tarentasia Christiana », imprimerie Félix Bérout, Moûtiers, 1928
- ✓ *Les Greyfié de Bellecombe du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Damien Greyfié de Bellecombe, 2009
- ✓ Recueil des mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère : nouvelle série, tome VIII, 2<sup>ème</sup> livraison (1936)

Sources bibliographiques en ligne sur Internet sur le site « Gallica » :

- ✓ Recueils des mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère, série de documents : 4<sup>e</sup> volume (1883) ; 2<sup>e</sup> volume (1887) ; 3<sup>e</sup> volume, 1<sup>ère</sup> livraison (1897) ; 8<sup>e</sup> volume, 1<sup>ère</sup> livraison (1903)
- ✓ Recueils des mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère, nouvelle série : 3<sup>e</sup> volume, 1<sup>ère</sup> livraison (1925) ; tome IV (1928)

Autres sources :

- ✓ Relevés des contrats de mariages et testaments de l'A.R.E.D.ES





## Les VIGUET de Conflans

### 1<sup>er</sup> degré

**N VIGUET**, de Conflans, père de :

2-1) *Noble Louis VIGUET, qui suit.*

2-2) Noble Jean VIGUET, de Conflans, anobli avec son frère en 1527.

Il est peut-être le père de :

3-1) Pierre Bernard VIGUET, bourgeois de la ville de Conflans en 1561, marié alors avec Pernette MORARD.

3-2) Messire Jean VIGUET, curé de l'Hôpital sous Conflans, qui a une fille naturelle, Madeleine, demeurant avec Pierre Bernard Viguét en 1561.

### 2<sup>ème</sup> degré

**Noble Louis VIGUET**, de Conflans, anobli en 1527, mort avant 1561. Les lettres patentes n'ayant pas été enregistrées, sa noblesse s'éteint avec lui. D'après les lettres de 1741, c'est de lui que descendent les Viguét de Moûtiers.

Il est le père de :

3-1) Aimée VIGUET. Elle a épousé Maître François HYVOZ, bourgeois de Conflans. Ils demeurent en cette ville en 1561.

3-2) *Probablement : Maître Laurent VIGUET, qui suit.*

### 3<sup>ème</sup> degré

**Maître Laurent VIGUET**, bourgeois de l'Hôpital demeurant à Conflans en 1561.

Il est alors marié avec **Marie MARTINET**, fille de feu Maxime.

D'où :

4-1) Maître Louis VIGUET. Au recensement de 1561, son père déclare qu'il demeure avec le président des Comptes du Genevois. C'est probablement lui l'aïeul du premier degré de la filiation suivie.

## Personnage isolé de Moûtiers

- ❖ Françoise VIGUET, morte à Moûtiers et inhumée dans la chapelle de l'hôpital de cette ville le 28 mars 1683.



## Filiation suivie

### § I - Branche aînée

#### 1<sup>er</sup> degré

**Maître Antoine VIGUET**, procureur au siège mage de Tarentaise et bourgeois de Moûtiers.

Il a épousé avant 1624 **Pernette RILLIER**, fille de feu Jean François Rillier.

Enfants connus :

2-1) **Honorable et Égrège Etienne Innocent VIGUET, qui suit.**

2-2) **Égrège François VIGUET, dont la postérité est rapportée au § III.**

2-3) *Très certainement* : Honorable Françoise VIGUET, morte à Moûtiers et inhumée le 24 septembre 1682. Elle a épousé M. Maximin GROGNET, procureur, mort à Moûtiers le 6 mars 1682. Il a « fondé le sermon en la solennité de la Sainte Trinité dans l'église [cathédrale] de St-Pierre, et un service annuel dans ladite église le lendemain ».

2-4) *Très certainement* : Antoine Gaspard VIGUET, clerc tonsuré, pourvu en 1672 de la chapelle St-Sébastien de Séez. Il résigne son bénéfice en 1676 en faveur du suivant.

2-5) *Très certainement* : Jacques VIGUET, clerc tonsuré, recteur de la chapelle St-Sébastien de Séez en 1676.

2-6) *Très certainement* : Innocente VIGUET, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Moûtiers en 1670. Elle fait sa profession l'année suivante (ses parrain et marraine sont M. Viguet et Mme Varambon).

#### 2<sup>ème</sup> degré

**Honorable et Égrège Etienne Innocent VIGUET**, procureur au siège-mage de Tarentaise, fermier général de la seigneurie de Saint-Thomas (1671 / 1672), et bourgeois de Moûtiers. Il acquiert des biens à Brides en 1670, qu'il acense le 27 mars 1674. Mort à Moûtiers, il est enseveli le 12 février 1678 dans l'église Ste-Marie.

Il épouse 1<sup>e</sup>) vers 1654 **Ne**.

Il épouse 2<sup>e</sup>) à Feissons-sur-Salins le 12 août 1658 **Honorable Joachine FERLEY**, morte à Moûtiers et inhumée le 4 novembre 1696.

Enfants du premier lit :

3-1) Égrège Jeanne Françoise VIGUET, morte avant 1680. Elle a épousé avant 1668 M. Jean BOZON du CHÂTELARD, procureur fiscal de la province de Tarentaise en 1667, peut-être fils de Claude Bozon, procureur à Moûtiers. Leur fille Françoise, baptisée à Petit-Cœur le 25 juillet 1670, est tenue sur les fons par Maxime Grognet et Françoise Viguet, de Moûtiers. Leur fils André, baptisé à Petit-Cœur le 1<sup>er</sup> novembre 1671, est tenu sur les fons par André Viguet et Joachine Ferley, sa mère, de Moûtiers. Leur fille Marie Françoise, première femme de Jean Louis Ferley, lègue sa maison d'habitation à André Viguet, son oncle, par son testament du 29 février 1708 <sup>1</sup>. Veuf de Jeanne Françoise Viguet, Jean Bozon du Châtelard se remarie à Moûtiers le 17 août 1680 avec Demoiselle Anne DURANDARD. Il est mort vers 1692.

<sup>1</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, folios 360 (verso) et 361.



- 3-2) Spectable André VIGUET l'ainé, bourgeois de Moûtiers, docteur ès droits et avocat au Sénat de Savoie, juge ordinaire de l'archevêché de Tarentaise en 1684, et subdélégué de l'intendant de Tarentaise. En 1676, Sigismond de Mareschal Duingt, comte de la Val d'Isère, le nomme juge de ce comté.  
En 1697, conjointement avec ses deux frères, il présente une requête pour être mis en possession de certains biens.  
Il teste une première fois le 2 juin 1702. Il veut être inhumé dans la chapelle du Rosaire de l'église Ste-Marie de Moûtiers. Il lègue aux capucins, aux cordeliers et aux Dames religieuses de sainte Claire de cette ville, à chacune de ces communautés 10 florins. Il lègue 300 florins aux chanoines du chapitre de la cathédrale, à titre d'augmentation de la fondation qu'il a faite dans cette église de 40 heures durant les trois jours du carnaval. En échange, les chanoines devront, durant ces trois jours, dire à perpétuité une messe basse à l'autel du St-Sacrement pour le repos de son âme ; ils devront aussi dire un *De profundis* à l'issue de la bénédiction du Saint-Sacrement. Il lègue 500 florins à ses quatre nièces Viguet : Joachine et Anne Pernette, filles de feu Antoine Gaspard ; et Françoise et Jeanne Jacqueline, filles de feu Jacques. Il lègue à Etienne Innocent et Nicolas Varot, ses neveux, à chacun 300 florins. Il nomme ses héritiers universels à parts égales Etienne Innocent Viguet, son neveu, et Claudine Durandard, sa belle-sœur. Il substitue au premier ses hoirs mâles à perpétuité, et à la seconde ses cinq fils (André, Antoine Gaspard, Philibert, Jean Louis et Marc-Antoine), et après eux leurs hoirs mâles <sup>2</sup>.  
Le 14 mars 1720, il partage avec ses neveux les biens provenus de feu Etienne Innocent Viguet, son père <sup>3</sup>. Par son testament du 14 juillet suivant, il lègue par préciput ses biens au Bois à son neveu Etienne Innocent, qu'il nomme son héritier pour la moitié de ses biens, l'autre moitié allant à André et Philibert Viguet, ses autres neveux <sup>4</sup>. Il est mort sans alliance à Moûtiers peu après, étant inhumé le 16 juillet 1720.
- 3-3) **Spectable Antoine Gaspard VIGUET, qui suit.**
- 3-4) **Spectable Jacques VIGUET, dont la postérité est rapportée au § II.**
- 3-5) Jacquemine VIGUET, baptisée à Moûtiers le 4 juin 1669 (parrain : Honorable Claude Merand ; marraine : Georgie Meilleur).
- 3-6) Marguerite VIGUET, inhumée dans l'église Ste-Marie de Moûtiers le 20 mars 1673.
- 3-7) Honorable Jeanne Pernette VIGUET. Elle a épousé vers 1680 Maître Jean Michel VAROT, bourgeois de Moûtiers, mort avant 1702. En 1688, il est parrain d'Anne Pernette Viguet, fille d'Antoine Gaspard.
- 3-8) *Probablement* : Gasparde VIGUET, marraine de Gasparde, fille d'Antoine Gaspard Viguet, baptisée à Moûtiers le 21 avril 1683.

### 3<sup>ème</sup> degré

**Spectable Antoine Gaspard VIGUET.** Avocat au Sénat de Savoie et bourgeois de Moûtiers, il a été juge des appellations du comté de la Val d'Isère. Mort à Moûtiers, il est inhumé en cette ville le 12 février 1694.

Il épouse à Moûtiers le 26 août 1680 **Demoiselle Marguerite VAROT**, fille de M. Nicolas Varot, bourgeois de cette ville, et de Demoiselle Gasparde GUDINEL. Elle est morte à Moûtiers, inhumée le 2 octobre 1691.

<sup>2</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1830, folio 617.

<sup>3</sup> Notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1866, folios 590 (verso) à 592.

<sup>4</sup> Notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1866, folios 589 (verso) et 590.



Enfants, nés et baptisés à Moûtiers :

- 4-1) Demoiselle Joachine VIGUET, baptisée le 26 octobre 1681 (parrain : M. Nicolas Varot ; marraine Honorable Joachine Ferley) ; morte à Annecy le 23 novembre 1718, et ensevelie le lendemain dans l'église St-Dominique de cette ville. Elle épouse, par contrat du 26 mars 1699 <sup>5</sup>, Noble & Spectable Joseph GREYFIÉ, bourgeois d'Annecy, né en cette ville le 20 décembre 1674, fils de Joseph Greyfié, bourgeois et syndic d'Annecy, avocat au Sénat de Savoie, et de Claudine FALCAZ. Avocat au Sénat de Savoie, il est nommé en 1697 conseiller collatéral au conseil présidial du Genevois. En 1713, il est nommé juge-mage de la province de Genevois, et en 1724 juge-mage de la Savoie. Le 14 février 1737, il est anobli par lettres patentes, et entre peu après au Sénat de Savoie. Veuf, il se remarie à Annecy le 5 novembre 1722 avec Jacqueline GARIN. Il meurt à Chambéry le 28 mars 1743 (paroisse Ste-Claire).
- 4-2) Gasparde VIGUET, baptisée le 21 avril 1683 (parrain : Spectable André Viguet ; marraine : Honorable Gasparde Viguet).
- 4-3) Jacques Innocent VIGUET, baptisé le 2 septembre 1684 (parrain : M. Jacques Viguet ; marraine : Honorable Claudine Durandard). C'est peut-être lui qui est décédé à Moûtiers le 9 juillet 1686.
- 4-4) ***Spectable, puis Noble Etienne Innocent VIGUET, qui suit.***
- 4-5) Marie VIGUET, baptisée le 3 novembre 1685 (parrain : M. Pierre Paul Saugey). C'est peut-être elle qui est décédée à Moûtiers le 22 juillet 1686.
- 4-6) Marc-Antoine VIGUET, baptisé le 4 février 1687 (parrain : M. Marc-Antoine Pointet ; marraine : Demoiselle Jeanne Laboret).
- 4-7) Anne Pernette VIGUET, ondoyée le 23 janvier 1688 et baptisée le 26 suivant (parrain : M. Jean Michel Varot ; marraine : Honorable Anne Pernette Varot) ; morte à Annecy le 25 mai 1733, et inhumée le lendemain dans l'église St-Dominique de cette ville. En 1720, elle est légataire de son oncle André. Elle épouse à Moûtiers le 4 février 1706, après dispense, et par contrat dotal passé la veille <sup>6</sup>, Spectable Claude Antoine DONIER, avocat au Sénat de Savoie et bourgeois d'Annecy, fils d'autre Spectable Claude Antoine Donier, également bourgeois d'Annecy. Le 17 juillet 1706, conjointement avec son père, il confesse avoir reçu d'Etienne Innocent Viguet, son beau-frère, la somme de 3.500 florins, restant de la dote de sa femme <sup>7</sup>. Il est mort avant 1733.
- 4-8) Antoine Gaspard VIGUET, baptisé le 12 décembre 1688 (parrain : Jean Jacques Rey ; marraine : Pernette Cretterey).
- 4-9) Maximin VIGUET, baptisé le 25 octobre 1689 (parrain : Spectable Maximin Laboret ; marraine : Demoiselle Jacqueline Varot).
- 4-10) Gaspard Nicolas VIGUET, baptisé le 1<sup>er</sup> octobre 1691 (parrain : Jean Vigne).

<sup>5</sup> Notaire Cudraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1825, *folios* 135 (*verso*) et 136. Joachine Viguet se constitue en dot la somme de 10.500 florins et des meubles. Son oncle André lui donne en outre 2.000 florins en augment de dot. De son côté, Joseph Greyfié donne à sa future épouse 6.250 florins en augment de dot.

<sup>6</sup> Notaire Duplan. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1838, *folio* 170. Jeanne Pernette Viguet se constitue en dot la somme de 10.500 florins qui lui a été promise par le contrat de cession passé le 25 octobre 1701 par Etienne Innocent Viguet en sa faveur. Elle apporte également des meubles qui ont été inventoriés sur un rôle annexé au contrat (il n'a pas été retranscrit sur le registre de tabellion). En outre, André Viguet, oncle de Jeanne Pernette, donne à sa nièce 2.000 florins en augment de dot. De leur côté, les Donier père et fils donnent à la future épouse 6.250 florins en augment de dot, et 1.200 florins pour ses bijoux.

<sup>7</sup> L'acte est passé à Mornex, dans la maison des Donier, par-devant le notaire Guilliet. Tabellion de Viuz-en-Sallaz, A.D. de la Haute-Savoie, 6 C 2003, *folio* 194.





#### 4<sup>ème</sup> degré

**Spectable**, puis **Noble Etienne Innocent VIGUET**, né à Moûtiers et baptisé le 29 septembre 1685 (parrain : Spectable André Viguet, juge de l'archevêché ; marraine : Perrette Viguet). Avocat au Sénat de Savoie et bourgeois de Moûtiers, il est anobli avec ses cousins en 1741. Le 28 juin 1734, il fonde aux Allues une chapelle sous le vocable de l'Exaltation de la Sainte Croix et des S.S. André et Etienne<sup>8</sup>. « Noble syndic » de Moûtiers en 1720, 1726, 1730 et 1736, conseiller au conseil de ville en 1743, il est mort en cette ville le 23 décembre 1774, et il est inhumé le lendemain.

Il épouse à Moûtiers le 15 février 1719 (en présence de Spectable André Viguet) **Demoiselle Jeanne Jacqueline Philiberte TROLLIET**, née en cette ville et baptisée le 11 juin 1692, fille de Noble Claude Trolliet, bourgeois de Moûtiers, et de Noble Claudine ARNAUD. Elle est morte à Moûtiers le 25 juin 1760 et elle est inhumée le lendemain.

Enfants, nés et baptisés à Moûtiers :

5-1) **Noble Claude André VIGUET, qui suit.**

5-2) Aimée Marie Victoire VIGUET, baptisée le 2 juin 1721 (parrain : Noble Aimé Trolliet ; marraine : Demoiselle Angélique Victoire Trolliet).

5-3) Georges Innocent VIGUET, ondoyé le 9 janvier 1723 et baptisé le 29 suivant (parrain : Spectable Etienne Innocent Varot ; marraine : Demoiselle Anne Jacqueline Greyfié). Il est mort à Moûtiers le 5 septembre 1734 et il est inhumé le lendemain.

5-4) Claude François VIGUET, baptisé le 20 juillet 1724 (parrain : M. Claude François Viguet ; marraine : Demoiselle Urbaine Anselme). Il est mort à Moûtiers le 14 mars 1740, « dans la puérité, muni des saintes huiles », et il est inhumé le lendemain.

5-5) Marie Jeanne-Baptiste VIGUET, née et baptisée le 23 février 1726 (parrain : M. André Viguet ; marraine : Demoiselle Marie Jeanne-Baptiste ...).

5-6) Philibert VIGUET, baptisé le 17 juillet 1727 (parrain : M. Philibert Viguet ; marraine : Demoiselle Jeanne ...); mort aux Allues le 16 mars 1728 et inhumé en cette paroisse le lendemain.

5-7) Etienne Innocent VIGUET, né et baptisé le 28 février 1730 (parrain : Claude André Viguet ; marraine : Marie Quinsat) ; mort à Moûtiers dans la nuit du 28 septembre 1739, et inhumé le 30 suivant.

5-8) Antoinette Marie VIGUET, née et baptisée le 28 septembre 1731 (parrain : Spectable Jean François Marie Revin ; marraine : Demoiselle Antoinette Donier) ; morte à Moûtiers le 17 avril 1740 et inhumée le lendemain.

5-9) Jacques François VIGUET, né le 10 février 1734 et baptisé le lendemain (parrain et marraine : M. Jacques Bernard, fiscal de l'archevêché, et Demoiselle Françoise Pessy, son épouse) ; mort à Moûtiers le 8 octobre 1738 et inhumé le lendemain.

5-10) Claude François VIGUET, né et baptisé le 6 janvier 1736 (parrain : M. Claude Charve, trésorier de Tarentaise ; marraine : Demoiselle Claudine Dutour, veuve du seigneur baron de Blonay) ; mort dans la nuit du 14 au 15 mars 1740, à une heure après minuit, et il a été inhumé le jour suivant.

<sup>8</sup> Cette chapelle, originellement établie sur le pont de St-Pierre à Moûtiers, fut transférée en 1776 à Brides, dans la maison Greyfié.



## 5<sup>ème</sup> degré

**Noble Claude André VIGUET**, né à Moûtiers et baptisé le 4 janvier 1720 (parrain : Spectable André Viguet, juge de l'archevêché de Tarentaise ; marraine : Demoiselle Claudine Arnaud, veuve de Noble Claude Trolliet). Il demeure à Chambéry à l'époque de son mariage. Bourgeois de Moûtiers, il est lieutenant particulier de la judicature mage de Tarentaise, et il a sa demeure faubourg de la Madeleine.

Il teste une première fois dans sa maison de Brides le 15 juin 1781, faisant son héritier universel Noble Philibert Amédée Greyfié, son cousin, lui substituant ses hoirs mâles aînés jusqu'à la quatrième génération. À défaut, il lui substitue son frère aîné, puis son frère cadet, et leurs hoirs mâles jusqu'à la quatrième génération<sup>9</sup>. Le 12 octobre suivant, il fait donation de tous ses biens audit Philibert Amédée, à condition qu'il paie ses dettes et n'aliène aucun des biens donnés sans son consentement. Il devra aussi le nourrir et l'entretenir, lui et sa femme, « selon leur état et condition », pendant la durée de leur vie. À sa mort, son donataire devra également faire à sa veuve une pension de 80 bichets (moitié seigle et moitié orge), 12 setiers de vin, 100 livres d'argent, « avec les meubles, linges et habillements nécessaires à son usage ». Enfin, son donataire aura pour lui « le respect et la soumission qui lui sont dus, et ne s'écartera pas dans la régie de ses biens des règles qui lui seront prescrites. Cette donation sera annulée en cas de décès du donataire avant lui<sup>10</sup>. Le 14 février 1788, il fait un second testament, également en faveur de Philibert Amédée Greyfié. Dans le cas où il décèderait dans sa maison de Brides, il veut être inhumé au tombeau de son frère dans l'église de la Perrière. S'il meurt à Moûtiers, il veut être enseveli dans l'église Ste-Marie de cette ville, au tombeau de ses ancêtres. Et s'il rend son âme à Dieu dans le couvent St-Michel des pères cordeliers de Moûtiers, il aura sa sépulture dans leur chapelle. Il veut d'ailleurs que « ses obsèques soient faites honorablement et suivant sa condition ». En récompense des services qu'elle lui rend, et à condition qu'elle « continue ses soins » jusqu'à son décès, il lègue à Demoiselle Marie Françoise à feu Spectable Jean Innocent Durandard, sa cousine, la moitié du capital « qui se trouvera dû en vertu de l'albergement passé à Jacques Clarey le 19 mai 1784 ». Il lui laisse aussi de nombreux ustensiles de ménage, de la vaisselle et du linge qui se trouve dans sa maison<sup>11</sup>.

Deux mois avant de mourir, il teste une dernière fois le 7 janvier 1789, toujours en faveur Philibert Amédée Greyfié. Il modifie seulement le legs qu'il fait à sa cousine Durandard, lui laissant 1.500 livres (à prendre sur l'albergement de biens dû par Jacques Clarey), toutes les denrées, tous les meubles et les ustensiles qui se trouveront dans sa maison lors de son décès. Il lui paie en outre un habit de deuil complet. Enfin, il veut être inhumé au tombeau de ses ancêtres à Moûtiers<sup>12</sup>.

Il meurt à Moûtiers le 11 mars 1789, et il est inhumé le lendemain. Ses biens font l'objet d'un inventaire établi l'année suivante à la requête de Claude Viguet, seigneur de Bellecombe, son cousin<sup>13</sup>.

Il épouse le 16 janvier 1745 en l'église du St-Sépulcre d'Annecy, et par contrat du 18 février suivant passé chez Maître Girerd, notaire à Chambéry<sup>14</sup>, **Demoiselle Agnès COSTA de la TRINITÉ**, demeurant alors en cette ville, née à Cruet le 18 mai 1717, fille de feu Noble Adrien Costa de la

<sup>9</sup> Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1994, folio 300.

<sup>10</sup> Notaire Silvestre. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1995, folios 283 (verso) et 284.

<sup>11</sup> Notaire Leymond. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2014, folios 365 et 366.

<sup>12</sup> Notaire Silvestre. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2017, folio 349.

<sup>13</sup> A.D. de la Savoie, archives communales de La Perrière, série I I, documents divers.

<sup>14</sup> Tabellion de Chambéry, A.D. de la Savoie, 2C 317, folio 570. Agnès Costa se constitue en dot la somme de 6.277 livres 15 sols 8 deniers, dont 100 livres que lui a légués par la dame veuve de Comnène, et 600 livres légués par feu Jacqueline Costa, sa tante. De son côté, Claude André Viguet donne à sa femme 3.138 livres 17 sols 10 deniers en augment de dot.



Trinité et de Demoiselle Anne Françoise THIERRY. Elle teste le 16 mars 1783 dans sa maison du faubourg de la Madeleine. Elle déclare n'avoir d'autre bien que les 4.000 livres de sa constitution dotale et ses bijoux, qu'elle lègue aux enfants de Noble Pierre de la Costa de la Trinité, son frère<sup>15</sup>. Elle est morte à Moûtiers le 13 mars 1785, et elle est inhumée le lendemain.

Enfants, nés et baptisés à Moûtiers :

- 6-1) Jacqueline Innocente VIGUET, née et baptisée le 28 octobre 1749 (parrain et marraine : Noble Etienne Innocent Viguet et Demoiselle Jacqueline Philiberte Trolliet) ; morte à Moûtiers le 2 octobre 1750 et inhumée le surlendemain.
- 6-2) Etienne François VIGUET, né et baptisé le 10 avril 1751 (parrain : Noble André Viguet ; marraine : Demoiselle Françoise Revin) ; mort jeune.
- 6-3) Marie Georgine VIGUET, née et baptisée le 31 août 1754 (parrain : Melchior Blanc ; marraine : Georgine Bellay) ; morte et inhumée le 18 août 1755.

## § II - Postérité de Jacques VIGUET, fils d'Etienne Innocent et de Joachine FERLEY

### 3<sup>ème</sup> degré

**Spectable Jacques VIGUET**, baptisé à Moûtiers le 9 mai 1663 (parrain : Spectable Jacques Ferley, avocat ; marraine : Catherine Ferley). Praticien et bourgeois de Moûtiers, « second noble syndic » de cette ville en 1688, il est mort avant 1700.

Il épouse à Moûtiers le 29 décembre 1683 (en présence de Spectable André Viguet, juge de l'archevêché) **Honorable Claudine DURANDARD**, fille de M. Jean François Durandard, vice-bailly de Tarentaise, et de Gasparde de LÉTANCHE. Morte à Moûtiers, elle est inhumée le 5 avril 1710.

Enfant, nés et baptisés à Moûtiers :

**4-1) Spectable, puis Noble André VIGUET, qui suit.**

- 4-2) Joseph VIGUET, baptisé le 19 octobre 1685 (parrain : Spectable Joseph Durandard ; marraine : Honorable Joachine Ferley).
- 4-3) M. Antoine Gaspard VIGUET, baptisé le 28 septembre 1687 (parrain : Spectable Antoine Gaspard Viguet ; marraine : Demoiselle Marguerite Varot). Il meurt sans alliance à Moûtiers, et il est inhumé le 6 janvier 1714.
- 4-4) Noble Philibert VIGUET, baptisé le 15 avril 1690 (parrain : M. Philibert Ferley, châtelain de S.A.R. ; marraine : Demoiselle Marie Charlotte de Montaigne). Cohéritier pour un quart de son oncle André en 1720, il est alors lieutenant dans les armées de Victor-Amédée II (second bataillon de Savoie). En 1735, il est « officier de guerre ». En 1741, il est anobli avec son frère et son cousin. Bourgeois de Moûtiers et premier syndic de cette ville, il y décède sans alliance le 24 septembre 1750, et il est enseveli le surlendemain dans la cathédrale St-Pierre.
- 4-5) Françoise VIGUET, baptisée le 29 janvier 1692 (parrain : Maximin Grognet ; marraine : Dame Françoise Grognet) ; morte à Moûtiers le 15 avril 1749. Elle épouse à Moûtiers le 26 novembre 1711, avec une dispense du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> degré de consanguinité, et par contrat dotal du 24 précédent<sup>16</sup>, M. Jean VARAMBON, baptisé à Moûtiers le 5 février 1689, fils de

<sup>15</sup> Notaire Guichon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2000, *folio* 9.

<sup>16</sup> Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1849, *folio* 365. Françoise Viguet, assistée de Spectable Maximin Grognet, son curateur et parrain, se constitue en dot la somme de 6.000 florins. André



Maître Etienne Innocent Varambon, procureur au siège-mage de Tarentaise, procureur fiscal de l'archevêché de Tarentaise et du marquisat de Saint-Maurice, et de Jacqueline BRUNY. Bourgeois de Moûtiers, il a été procureur fiscal de l'officialité et vice-bailly de l'archevêché de Tarentaise. Il est mort à Moûtiers à minuit le 27 octobre 1749, et il est inhumé le 29 suivant. Jean Varambon et Françoise Viguet ont fait un testament commun le 22 avril 1742. Ils veulent être inhumés en l'église Ste-Marie de Moûtiers. Ils se lèguent réciproquement leurs biens, et font leurs enfants leurs héritiers universels, à l'exception de leur fils Etienne Innocent, qu'ils privent de ses droits <sup>17</sup>.

- 4-6) Révérend Frère Jean Louis VIGUET, religieux franciscain, baptisé le 16 janvier 1693 (parrain : « Seigneur » Jean Louis Viguet, chanoine [de Tarentaise] ; marraine : Honorable Anne Durandard). Il entre au début de l'année 1712 comme novice au couvent de Saint-François de Chambéry. Mais, « désirant disposer de ses biens avant que de faire profession », il fait son testament audit couvent le 15 février, léguant à chacune de ses sœurs la somme de 300 florins, et faisant ses trois frères ses héritiers universels <sup>18</sup>.
- 4-7) Jeanne Jacqueline VIGUET, baptisée le 22 octobre 1696 (parrain : Égrèze Bernard Bernard ; marraine : Demoiselle Trolliet) ; morte avant 1741. Elle épouse à Moûtiers le 21 décembre 1718, avec un contrat dotal passé le 14 précédent <sup>19</sup>, Spectable Jean François Marie REVIN, docteur en médecine, demeurant alors à Conflans, fils de sieur Joseph Revin. Après son mariage, il s'établit à Moûtiers, et devient « protomédecin ». Il teste le 15 juillet 1741 en faveur de ses filles <sup>20</sup>. Il meurt à Moûtiers à minuit dans la nuit du 25 au 26 septembre 1746, et il est inhumé le jour suivant.
- 4-8) Marc Antoine VIGUET, baptisé le 23 octobre 1697 (parrain : Marc-Antoine Pointet ; marraine : Joachine Viguet) ; mort à Moûtiers et inhumé le 15 novembre 1707.

#### 4<sup>ème</sup> degré

**Spectable**, puis **Noble André VIGUET**, baptisé à Moûtiers le 22 octobre 1684 (parrain : Spectable André Viguet, juge ordinaire de l'archevêché ; marraine : Honorable Gasparde Létanche). Avocat au Sénat de Savoie et bourgeois de Moûtiers, il est juge de la juridiction de Petit-Cœur à l'époque de son mariage. Par la suite, il est lieutenant du juge-mage de Tarentaise de 1724 à 1752, et devient juge de l'archevêché de Tarentaise en 1736.

Avec son frère Philibert et son cousin Etienne Innocent, il obtient le 15 mai 1741 des lettres d'anoblissement qui rappellent et confirment celles de 1527.

Il teste une première fois le 11 septembre 1739. Il veut être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs en l'église Ste-Marie de Moûtiers. Pour ses funérailles, il veut qu'on fasse appel aux prêtres de la communauté de cette église et que l'on emploie quatre flambeaux de cire fine. Il veut que l'on dise cent messes basses dans la quinzaine qui suivra son décès, et cent autres dans la même année. Il lègue 100 livres à sa fille Jacqueline Innocente, dame de Saint-Paul. Il lègue à ses filles Césarine et Angélique, à chacune la somme de 4.000 livres pour leur dote, plus 400 livres pour leur

---

Viguet, son oncle, lui donne 500 florins en augment de dot. De son côté, Jean Varambon, autorisé par son père, donne à sa future femme 3.250 florins en augment de dot.

<sup>17</sup> Notaire Farcy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1908, folios 609 à 611.

<sup>18</sup> Notaire Blanc, de Chambéry. Tabellion de Chambéry, A.D. de la Savoie, 2C 230, folios 778 (verso) et 779.

<sup>19</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1863, folios 447 (verso) et 448. Jeanne Jacqueline Viguet, alors sous l'autorité de son cousin Etienne Innocent, avocat au Sénat, se constitue la somme de 4.650 livres et ses meubles. Son oncle André, juge ordinaire de l'archevêché de Tarentaise, lui donne en augmentation de dot 500 florins. Jean François Marie Revin donne à sa future épouse 2.467 livres.

<sup>20</sup> Notaire Sylvestre. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1907, folio 123.



trousseau, et le linge, les habits et les effets de leur feuè mère, qu'elles se partageront. Il lègue « par préférence » à sa fille Césarine une croix « à six pierres de diamant », et à sa fille Angélique une bague de diamants. Il fait plusieurs legs particuliers et par préciput à ses fils Philibert et Claude, instituant un fidéicommiss en leur faveur sur les biens ainsi légués. Il lègue à ses héritiers tout ce qu'il peut prétendre avoir au préjudice de son fils Etienne Innocent, tant pour les dettes qu'il a payées que pour d'autres dépenses auxquelles il n'était pas tenu, et qui se montent à 200 livres. De même, il leur lègue ce qu'il peut prendre sur les 4.000 livres léguées à son fils Etienne Innocent, en raison de « tous les faux frais et dépenses que ledit Etienne Viguet, son fils, lui a fait inutilement ... pendant l'espace d'environ quatorze mois en deux années différentes, outre les fournitures [qu'il] aurait fait (*sic*) pour faire son équipage sans avoir aucunement étudié en droit ». Il fait état d'autres sommes que ce fils lui doit et que ses héritiers pourront lui réclamer. Il déclare que ledit Etienne Innocent a eu « peu de respect, [...] se contentant de taire les mauvais discours qu'il a tenu à son égard ». Il fait ses héritiers universels ses fils Claude et Philibert <sup>21</sup>.

Il fait un second testament le 9 février 1754. Il meurt à Moûtiers le 4 juillet suivant et il est inhumé le lendemain. L'inventaire de ses biens fidéicommiss est réalisé le 8 septembre suivant. Un inventaire complet des titres et créances est réalisé le 31 juillet 1754 <sup>22</sup>. Ses trois fils héritiers font le partage de ses biens le 26 avril 1755 <sup>23</sup>.

Il épouse à Moûtiers le 6 novembre 1708, avec un contrat dotal passé le 23 octobre précédent <sup>24</sup>, **Demoiselle Marie Françoise FERLEY**, baptisée en cette ville le 1<sup>er</sup> février 1691, fille de feu M. Jean Michel Ferley, bourgeois de Moûtiers, et d'Honorable Marie Françoise REPLAT. Elle est morte à Moûtiers le 12 août 1736, et elle est inhumée le lendemain.

Enfants, nés et baptisés à Moûtiers :

- 5-1) Marie Françoise VIGUET, baptisée le 21 septembre 1709 (parrain : Spectable André Viguet, avocat et juge de l'archevêché ; marraine : Demoiselle Marie Françoise Ferley) ; morte jeune.
- 5-2) Hyacinthe VIGUET, baptisé le 8 août 1710 (parrain : Noble & Spectable Hyacinthe Bovéry ; marraine : Honorable Françoise Viguet, sa tante paternelle) ; mort jeune.
- 5-3) Jacqueline Innocente VIGUET, baptisée le 30 septembre 1711 (parrain et marraine : Spectable Etienne Innocent et Demoiselle Jacqueline Viguet). Elle teste à Moûtiers le 30 mai 1775 <sup>25</sup>. Elle est morte à Tours-en-Savoie le 12 septembre 1781, et elle est inhumée le lendemain. Elle épouse à Moûtiers le 2 mars 1734, avec un contrat dotal passé la veille <sup>26</sup>, Noble Claude DAVALLON, seigneur de Saint-Paul, né en cette paroisse et baptisé le 22 février 1710, fils de Noble Joseph Davallon, seigneur de Saint-Paul, et de Demoiselle Laurence Catherine CHRISTINÉ. Il est mort à Saint-Paul, inhumé le 19 mars 1768.
- 5-4) Antoinette VIGUET, baptisée le 15 septembre 1713 (parrain : Révérend Messire Marc-Antoine Pointet, chanoine de la cathédrale St-Pierre ; marraine : Demoiselle Marie Françoise Ferley) ; morte jeune.
- 5-5) **Noble Etienne Philibert, alias Etienne Innocent VIGUET, dit « La Marine », qui suit.**

<sup>21</sup> Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1903, folios 896 et 897.

<sup>22</sup> Notaire Reymond. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2022, folios 294 à 303.

<sup>23</sup> Notaire Bergonzy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1935, folios 61 à 67.

<sup>24</sup> Notaire Daviet. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1843, folios 383 (*verso*) et 384. Marie Françoise Ferley, assistée de Spectable François Bruny, son curateur, se constitue en dot ses biens et ses droits, plus « pour son trossel des pierreries, argenteries, nippes, étain et autres meubles » évalués 800 florins. Marie Françoise Replat donne à sa fille la somme de 1.000 florins.

<sup>25</sup> Notaire Ruffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1976, folios 535 (*verso*) et 536.

<sup>26</sup> Notaire Blanc. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1892, folios 157 et 158. André Viguet et Marie Françoise Ferley donnent en dot à leur fille la somme de 6.000 livres, plus sont trousseau estimé 1.000 livres. Claude Davallon donne à son épouse 3.500 livres en augment de dot.



- 5-6) *Césarine* Jacqueline VIGUET, née vers 1720. En 1740, « ayant reconnu les troubles funestes qui ne cessent point de tyranniser les personnes du monde ; et soumise à la grâce qui toujours victorieuse nous entraîne par un doux mais tout puissant effort au but où la sagesse [...] veut bien nous conduire par des routes secrètes que nous ne saurions jamais découvrir que par la méditation et la retraite », elle décide de prendre le voile au couvent des clarisses de Moûtiers et demande à l'abbesse de bien vouloir la recevoir. Le 30 avril, son père passe son contrat d'entrée en religion, lui donnant une dot de 2.400 livres et lui constituant une pension viagère de 36 livres<sup>27</sup>. Elle prend l'habit des religieuses de Sainte-Claire le 29 mai suivant, et fait profession le 4 juin 1741. Elle est morte après 1756.
- 5-7) *Françoise Catherine*, dite *Christine* VIGUET, baptisée le 3 mars 1723 (parrain : Noble César du Tour de Pontverre ; marraine : Demoiselle *Françoise Ferley*, femme de Noble *Joseph du Tour*). Légataire de son père en 1754, elle est religieuse au couvent des Clarisses de Moûtiers depuis 1752. Elle fait sa profession le 21 octobre 1753. Elle est l'avant-dernière abbesse de ce couvent de 1788 à 1791.
- 5-8) Noble *Claude [Innocent]* VIGUET de BELLECOMBE, seigneur de Bellecombe en Faucigny. Né à Moûtiers, il est baptisé le 29 décembre 1728 (parrain : Révérend seigneur *Claude Brassot*, aumônier de Monseigneur Vi... ; marraine : Demoiselle *Marie Innocente Viguet*). Il est officier dans le régiment national de Tarentaise en 1756, et sous-lieutenant de cavalerie au régiment de Chablais l'année suivante. En 1761, il achète la terre féodale de Bellecombe en Faucigny (en Notre-Dame de Bellecombe). Les 4 juin et 10 août 1790, il fait faire l'inventaire de tous les biens qu'il a hérités de son père<sup>28</sup>. Emigré en 1793, il meurt à Ivree (Piémont) le 20 novembre 1799.
- Il épouse en l'église St-Léger de Chambéry le 14 septembre 1756, et par contrat du 7 précédent passé dans la maison de *François Amédée Excoffon* à Chambéry<sup>29</sup>, Noble Dame *Marie EXCOFFON* de MARCELLAZ, fille de Noble *François Amédée Excoffon*, seigneur de Marcellaz, et de feu *Demoiselle Madeleine GRAINE*. Elle est morte en 1798.
- Enfants :
- 6-1) *Demoiselle Marie Madeleine Rosalie* VIGUET de BELLECOMBE, née et baptisée à Moûtiers le 2 décembre 1757 (parrain : Noble *Philibert Viguet*, sous-lieutenant dans le régiment de Savoie ; marraine : Noble dame *Madeleine de Marcellard*, de Chambéry) ; morte à Moûtiers le 7 mai (ou juin) 1793. Elle épouse le 20 octobre 1783 dans la chapelle de Noble *Claude André Viguet* au pays de Brides, paroisse des Allues, avec une dispense du 4<sup>ème</sup> degré de consanguinité, et par contrat dotal du 13 précédent<sup>30</sup>, Noble *Philibert Amédée GREYFIÉ*, alors sous-lieutenant dans les

<sup>27</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1904, folio 489.

<sup>28</sup> Notaire Reymond. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2021, folios 616 à 626 et 1039 à 1054.

<sup>29</sup> Acte passé par-devant le notaire Genin. Tabellion de Chambéry, A.D. de la Savoie, 2C 353, folio 111. *François Amédée Excoffon* de Marcellaz constitue à sa fille une dot se montant à 12.600 livres. *Claude Viguet* constitue en augment de dot à sa future femme la somme de 3.000 livres.

<sup>30</sup> Notaire Silvestre. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2001, folios 519 à 521. *Claude Innocent Viguet* constitue en dot à sa fille la somme de 14.000 livres, et 2.000 livres pour son trossel. *Marie Excoffon* de Marcellaz constitue à sa fille les 3.650 livres qu'elle a reçues par son contrat nuptial, et la moitié de ses bijoux (d'une valeur totale de 1.095 livres). Par ailleurs, *Demoiselle Madeleine Excoffon* de Marcellaz, tante de *Rosalie Madeleine Viguet*, constitue à sa nièce la somme de 2.800 livres. De son côté, *Claude André Viguet*, cousin du futur, lui fait donation de tous ses biens, à la réserve de ceux situés aux Rattes, des dix fossorées de vigne qu'il possède à la Saulce, des cens et capitaux d'albergements qu'il possède aux Allues, et ses meubles morts et vifs. *Claude André Viguet* se réserve en outre l'usufruit de ses biens à Brides. En contrepartie, son cousin devra le nourrir, le loger et l'entretenir, lui et *Agnès Costa* de la Trinité, sa femme. Et au cas où cette dernière lui survivrait, *Philibert Amédée Greyfié* lui versera une pension annuelle de 80



armées piémontaises. Né à Annecy le 1<sup>er</sup> juin 1755, il est fils de feu Noble Antoine Greyfié et de Dame Georgine de SEYSSEL. Héritier des biens de la famille Viguet, il devient le 1<sup>er</sup> comte de Bellecombe. En 1792, il est élu officier municipal de Moûtiers, puis maire de la nouvelle commune. L'année suivante, le régime de la Terreur l'oblige à émigrer avec sa famille dans la région d'Ivrée, en Piémont. Revenu en Savoie en 1796 à l'occasion d'une certaine libéralisation du régime directorial, il doit néanmoins s'exiler de nouveau en Piémont à la fin de 1797, et il n'obtient sa radiation sur la liste des émigrés qu'après être revenu à Moûtiers en 1800, à la faveur du changement de régime. Il jure fidélité au Consulat, et devient maire de Moûtiers de 1806 à 1814. Il est aussi membre du conseil général du département du Mont-Blanc de 1809 à la chute de l'Empire. La restauration de la Maison de Savoie lui donne l'occasion de montrer son zèle en faveur de ses princes, et s'il perd le poste de maire de Moûtiers, il reçoit en 1825 le titre comtal du roi Charles-Félix. Partageant désormais sa vie entre sa maison de Moûtiers et sa propriété de Brides-les-Bains, il meurt à Moûtiers le 24 mai 1841.

- 6-2) Polyxène VIGUET de BELLECOMBE, morte en 1830. Demeurant alors Petit-Cœur, elle teste en faveur de son mari le 3 vendémiaire an VI (24 septembre 1797)<sup>31</sup>. Elle épouse à Moûtiers le 28 frimaire an V Charles Joseph Louis Désiré MERMOZ.
- 6-3) Agnès VIGUET de BELLECOMBE, née à Moûtiers le 23 octobre 1765 et baptisée le lendemain (parrain : Noble Etienne Viguet ; marraine : Agnès de la Trinité).

- 5-9) Claude François VIGUET, né et baptisé le 4 février 1731 (parrain : M. Claude Charvaz, trésorier de Tarentaise ; marraine : Françoise Chapel) ; mort aux Allues le 24 août 1731 et inhumé en cette paroisse le lendemain.
- 5-10) Demoiselle Aimée Angélique VIGUET, baptisée le 16 juillet 1732 (parrain : Noble Aimé Trolliet, grand bailli de Tarentaise ; marraine : Demoiselle Marie Replat, son épouse). Désirant devenir religieuse au couvent des Clarisses de Moûtiers, son père passe son contrat d'entrée en religion le 27 septembre 1752<sup>32</sup>. Après l'invasion française et l'installation de l'administration révolutionnaire, elle émigre avec son frère Claude. Revenue en Tarentaise et établie à Brides, elle meurt en cette paroisse le 3 novembre 1817.
- 5-11) Noble Philibert VIGUET, né et ondoyé le 10 février 1735, baptisé le lendemain (parrain : M. Philibert Viguet, « officier de guerre » ; marraine : Demoiselle Françoise Césarine Viguet). Légataire particulier de son père, puis son cohéritier universel en 1754, il est cadet (1755), puis sous-lieutenant au régiment de Savoie en 1757. Le 12 mai 1755, il fait donation à son frère Claude de toute sa part dans l'héritage de leurs parents, moyennant une pension annuelle de 900 livres tout le temps qu'il restera cadet, et qui sera réduite à 700 livres quand il sera pourvu d'un brevet d'officier. Il se réserve par ailleurs la somme de 1.600 livres pour ses besoins. Sept ans plus tard, estimant qu'il avait agi « inconsidérément » en consentant cet accord, il en demande l'annulation. Son frère accepte, et par transaction du 1<sup>er</sup> février 1762, tous les biens qui lui reviennent lui sont restitués, moyennant quoi il se reconnaît débiteur de son frère pour la somme globale de 14.427 livres, 13 sols 4 deniers<sup>33</sup>. Il est

---

bichets de blé (moitié seigle et orge), 12 setiers de vin et 200 livres en argent. Il lui fournira aussi les meubles nécessaires à son usage.

<sup>31</sup> Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2049, folio 33.

<sup>32</sup> Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1929, folio 1271 (verso). Son père lui constitue une dote de 2.400 livres, et une pension annuelle de 40 livres.

<sup>33</sup> Notaire Bergonzy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1948, folios 141 à 144.



toujours officier au régiment de Savoie en 1775. Il est mort avant le 4 novembre 1788, date à laquelle ses frères transigent au sujet de sa succession <sup>34</sup>.

## 5<sup>ème</sup> degré

**Noble Etienne Philibert, alias Etienne Innocent VIGUET**, dit « La Marine », né à Moûtiers et baptisé le 13 juillet 1718 (parrain : Spectable Etienne Innocent Varot ; marraine : Jacqueline Philiberte Trolliet). Cohéritier universel de son père en 1754, il demeure alors à Moûtiers, et ensuite à Aigueblanche. Il est mort à Aigueblanche le 14 septembre 1792, et il est inhumé le surlendemain. En 1755, avec son frère, Jean François Fontanil (20 ans) et des membres de la famille Duverger de Blay, il est suspecté d'avoir affiché un matin sous les halles de Moûtiers un placard injurieux contre l'archevêque <sup>35</sup>, et d'avoir envoyé une lettre anonyme au comte de Saint-Laurent à Turin. Seul, Jean François Fontanil est appréhendé et passe en jugement, mais le Sénat le met hors de cause, et l'affaire est étouffée eu égard à la qualité des suspects <sup>36</sup>. En 1762, il est accusé d'avoir traité de « coquin » Spectable Bonnardel, substitut de l'avocat fiscal de Tarentaise, qui a poursuivi trois de ses amis d'Aigueblanche, rendus coupables d'avoir battu à mort Marie Caille, une prostituée <sup>37</sup>.

Il teste dans sa maison d'Aigueblanche le 3 septembre 1767. Il veut être inhumé dans l'église Ste-Marie de Moûtiers, au tombeau de ses ancêtres, et ordonne que ses funérailles soient faites avec l'assistance du curé et des prêtres de la communauté de cette église. Il veut que l'on distribue aux pauvres le jour de sa neuvaine quatre bichets de seigle et quatre bichets d'orge réduits en pain, ainsi que deux setiers de vin. Il laisse 100 livres pour des messes qui seront dites trois mois après son décès. Il veut que ses héritiers fassent célébrer tous les ans une messe à son intention le jour de la saint Etienne, martyr. Il lègue 12 livres à l'autel Notre-Dame du Rosaire de l'église d'Aigueblanche, qui serviront à acheter quatre chandeliers. Il lègue 40 livres à la confrérie des Pénitents de la ville de Moûtiers. Il prie le Révérend Ador, archiprêtre de Montagny, de bien vouloir se charger de la tutelle de son fils, qu'il fait son héritier universel. Il constitue à sa femme une pension de 100 livres par an, et lui laisse en outre l'usage du lit vert qui se trouve dans le pêle de sa maison d'Aigueblanche, d'un tonneau de quatre setiers, d'un coffre, de douze serviettes et de quatre nappes <sup>38</sup>.

Il épouse à Aigueblanche le 22 novembre 1766 **Demoiselle Louise BLANC**, née vers 1734, fille d'Augustin Blanc et de Pernette ADOR, de Moûtiers. Elle meurt à Aigueblanche le 28 mars 1814.

D'où :

**6-1) Noble Jean Pierre Humbert VIGUET, qui suit.**

## 6<sup>ème</sup> degré

**Noble Jean Pierre Humbert VIGUET**, né vers 1759, avant le mariage de ses parents et reconnu à l'occasion de celui-ci. Il est sous-lieutenant aux Armées du roi de Sardaigne en 1783. Il teste le 10 octobre 1818. Il prête serment de fidélité à Charles-Félix le 11 février 1822.

<sup>34</sup> Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2016, *folios* 505 et 506.

<sup>35</sup> Le texte de ce placard est particulièrement ironique : « Claudii Humberti de Rollandis libera nos Domine » (Seigneur, délivre-nous de Claude Humbert de Rolland).

<sup>36</sup> A.D. de la Savoie, 2B 10563, judicature mage de Tarentaise ; lieu du délit : Moûtiers ; type de délit : injures contre l'archevêque.

<sup>37</sup> A.D. de la Savoie, 2B 10603, judicature mage de Tarentaise. Lieu du délit : Moûtiers ; type de délit : injures.

<sup>38</sup> Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1959, *folios* 615 (*verso*) et 616.





Il épouse à Aix-les-Bains le 26 février 1783, et par contrat du 4 précédent <sup>39</sup>, **Demoiselle Françoise**, dite **Anne Françoise de ROLLAND**, née à Mouxy et baptisée le 6 octobre 1750, fille de Noble Joseph de Rolland, seigneur de la maison forte de Mouxy, et de Noble Jacqueline DÉAGE de MESME de LOISINGE. Elle teste le 17 janvier 1814.

Enfants :

- 7-1) Josèphe VIGUET, née à Aigueblanche le 3 novembre 1787 et baptisée le lendemain par Monseigneur de Montfalcon, archevêque de Tarentaise ; morte à Moûtiers le 3 décembre suivant et inhumée le lendemain.
- 7-2) Claudine Philippine VIGUET, née le 13 août 1791. Elle épouse à Aigueblanche le 19 février 1814, et par contrat du 17, Eusèbe Joseph Marie BABUTY, notaire à Genève, né le 19 mars 1782, fils de Pierre Marie Babuty et de Jeanne Marie Françoise BURNIER, propriétaires rentiers demeurant au Pont-de-Notre-Dame (arrondissement de Genève).

### § III - Postérité de François VIGUET, fils d'Antoine et de Pernelle RILLIER

#### 2<sup>ème</sup> degré

**Égrèze François VIGUET**, né vers 1630. Praticien et bourgeois de Moûtiers, il est mort en cette ville, et il est inhumé le 14 septembre 1701 dans l'église Ste-Marie.

Il teste une première fois le 11 février 1690. Il fait un testament olographe le 27 février 1700. Il veut être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs, dans la chapelle du Rosaire de l'église paroissiale Ste-Marie de Moûtiers. Il lègue à André, Joachine et Thérèse Grumail, ses petits-enfants, la somme de 5 florins, outre la constitution dotale qu'il a faite à leur mère. Il lègue à sa fille Joachine Viguet une dot de 5.000 florins, dans le cas où elle se marierait. Il lègue 5 florins à sa fille Marie, déjà dotée. Il nomme ses héritiers universels ses fils André et Claude François. Le 16 décembre 1702, son fils André requiert son cousin homonyme, juge de l'archevêché, de bien vouloir procéder à l'ouverture de ce testament. Le 20 suivant, le juge Viguet se porte dans la maison où il est mort, et où il décachette et lit son testament en présence de ses deux fils héritiers, d'André Grumail et Etienne Crétet, ses gendres, et de Catherine et Jacques Ferley, leurs cousins <sup>40</sup>.

Il a épousé vers 1655 **Honorable Jeanne Françoise VARAMBON**, née vers 1630, fille de Maître Jean Louis Varambon, bourgeois de Moûtiers, et de Pernelle DURANDARD. Morte à Moûtiers, elle est inhumée le 9 septembre 1689.

Enfants :

- 3-1) Jean François VIGUET (dit fils de Claude et de Jeanne Françoise Varambon), mort à Moûtiers et enseveli dans l'église Ste-Marie le 19 août 1669.
- 3-2) Révérend Jean Louis VIGUET, prêtre, docteur ès droits et avocat au Sénat, chanoine de la cathédrale St-Pierre en 1683, recteur de la chapelle St-Sébastien de Sééz dès 1684, recteur de la chapelle St-Lazare & Ste-Madeleine de Moûtiers en 1690, aumônier de l'archevêché de Tarentaise. Comme prêtre d'honneur de Mgr Milliet de Challes, archevêque de Tarentaise, il est témoin à la donation que ce prélat fait, le 24 octobre 1680, de divers ornements sacerdotaux à l'église métropolitaine de Tarentaise. Cohéritier universel de son père en 1690, il est mort en 1698.

<sup>39</sup> Joseph de Rolland et Jacqueline Déage de Mesme constituent à leur fille une dot de 14.000 livres.

<sup>40</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1853, folios 638 et 639.



3-3) *Spectable André VIGUET le jeune, dit VIGUET de VALLIER, qui suit.*

3-4) Spectable, puis Égrèg M. Claude François VIGUET, baptisé à Moûtiers le 14 mars 1660 (parrain : François Laboret ; marraine : Françoise Viguet). Bourgeois de Moûtiers, il est procureur au siège-mage de Tarentaise [dès 1696]. Il est mort à Moûtiers le 2 novembre 1729, et il est inhumé le surlendemain. Il laisse ses biens à son frère André, à sa sœurs Marie, et à ses neveux Grumail et Reydet. Le 20 janvier 1741, ses héritiers font le partage de ses biens <sup>41</sup>.

Il épouse 1<sup>e</sup>) à Moûtiers le 17 juin 1685 Honorable Jeanne Françoise DERIOZ, baptisée en cette ville le 2 décembre 1664, fille de Spectable Jacques Derioz et de Jeanne SAUGEY. Elle est morte à Moûtiers, inhumée le 19 avril 1696.

Il épouse 2<sup>e</sup>) à Moûtiers le 25 avril 1697, avec un contrat dotal passé l'avant-veille <sup>42</sup>, Demoiselle Marguerite de VEILLET, veuve d'Égrèg François MONARD, notaire ducal et bourgeois de Moûtiers, et fille de feu Noble Claude Veillet, seigneur de la maison forte des Moulins. Elle est morte à Moûtiers le 17 avril 1726, et elle est inhumée le lendemain.

Il épouse 3<sup>e</sup>) à Moûtiers le 26 juillet 1727, avec un contrat dotal passé l'avant-veille <sup>43</sup>, Demoiselle Jeanne Françoise MUGNIER, née au village de Villard-Bérenger, paroisse de Grand-Cœur, fille de Noble Jean Gaspard Mugnier et de Noble Marguerite MONICE. Elle est morte à Moûtiers le 3 août 1735, inhumée le lendemain dans l'église Ste-Marie devant le Rosaire.

Enfants du premier lit, nés et baptisés à Moûtiers :

4-1) François VIGUET, baptisé le 8 juin 1687 par le chanoine Jean Louis Viguet (parrain : M. François Viguet ; marraine : Honorable Jeanne Françoise Varambon). Il est mort à Moûtiers, inhumé le 16 janvier 1704.

4-2) Jeanne Gasparde VIGUET, baptisée le 7 décembre 1688 (parrain : Révérend Messire Jean Louis Viguet, chanoine ; marraine : Demoiselle Gasparde Davallon de Saint-Paul) ; mort jeune.

4-3) Pierre Paul VIGUET, baptisé le 14 février 1692 (parrain : M. Pierre Paul Saugey ; marraine : Honorable Marguerite Ador) ; mort jeune. C'est peut-être lui qui est mort à Moûtiers le 7 janvier 1693.

4-4) Maxime VIGUET, baptisé le 13 mars 1694 (parrain : Maxime Grognet ; marraine : Joachine Viguet) ; mort et inhumé le 27 mai suivant.

4-5) Jean François VIGUET, baptisé le 22 janvier 1696 (parrain : Noble Jean François Arnaud <sup>44</sup> ; marraine : Demoiselle Marguerite Figuet). C'est sans doute lui, « enfant du sieur procureur Viguet », qui est mort à Moûtiers, inhumé le 6 juin 1703.

Enfants du second lit :

4-6) Jeanne Françoise VIGUET, née vers 1698 et morte vers 1737 sans postérité. Elle épouse à Moûtiers le 7 janvier 1727, avec un contrat dotal passé le 6 janvier 1727 <sup>45</sup>,

<sup>41</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1906, *folios* 150 à 152.

<sup>42</sup> Notaire Daviet. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1822, *folios* 747 (*verso*) et 748. Marguerite de Veillet se constitue les 9.000 florins qui lui ont déjà servi de dot lors du contrat dotal qu'elle a passé le 17 janvier 1695 avec son premier mari. Claude François Viguet constitue à sa future épouse une pension viagère, au cas où elle lui survivrait. Cette pension se montera à 50 florins, avec six setiers de vin et sept setiers de blé (dont quatre de seigle). En outre, elle pourra vivre dans sa maison.

<sup>43</sup> Acte passé par-devant le notaire Villiod dans la maison de Jeanne Françoise Mugnier, sise rue Ste-Marie à Moûtiers. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1879, *folio* 810. Jeanne Françoise Mugnier se constitue une dot de 1.500 livres, plus son trousseau de vêtements, linge, tissus et meubles. Claude François Viguet donne à sa future épouse 1.800 livres en augment de dot.

<sup>44</sup> Ce personnage est assimilable au lieutenant-général de l'artillerie, grand-bailly de Tarentaise en 1675.



Noble Joseph MARTIN de la MOTTE, fils de feu Noble Benoît Martin, de Saint-Michel de Maurienne.

- 4-7) Spectable André VIGUET, né à Moûtiers et baptisé le 20 juillet 1700 (parrain : Spectable André Viguet ; marraine : Honorable Gasparde Ducloz). Avocat et bourgeois de Moûtiers, il est mort sans alliance en cette ville le 14 février 1724, et il est inhumé le lendemain.
- 3-5) Honorable Catherine VIGUET, baptisée à Moûtiers le 12 mars 1663 (parrain : Égrèze Maximin Grognet ; marraine : Catherine Ferley) ; morte à Bellecombe en 1699. Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 14 juillet 1684, M. André GRUMAIL, bourgeois de Moûtiers, fils de feu M. Bernardin Grumail, aussi bourgeois de Moûtiers, et de Claude FERLEY. Il est nommé sur le testament de son beau-père en 1690. Jeanne Françoise Grumail, leur fille, née à Moûtiers, est tenue sur les fons baptismaux le 26 août 1685 par François Viguet et Jeanne Françoise Varambon, ses aïeux maternels. André Grumail se remarie en 1701, par contrat dotal du 20 septembre <sup>46</sup>, avec Honorable Françoise BOSON, de Moûtiers.
- 3-6) Honorable Joachine VIGUET, ondoyée à la maison le 29 août 1666 et baptisée à Moûtiers le 2 septembre suivant (parrain : Spectable Etienne Innocent Viguet ; marraine : Joachine Ferley). Peu de temps avant sa mort, elle teste le 3 mai 1730 dans la maison de son mari à Moûtiers. Elle veut être inhumée au tombeau de son père en l'église Ste-Marie. Elle fait son fils Joseph son héritier universel, et elle lègue 2.000 livres à sa fille Marie Andréanne, femme de Pierre Mermet, de Beaufort <sup>47</sup>. Elle décède le 13 juin suivant, et elle est inhumée le lendemain. Elle épouse à Moûtiers le 16 mars 1702, avec un contrat dotal passé le 24 suivant <sup>48</sup>, M. Jean REYDET, praticien, châtelain de l'Hôpital et de Saint-Sigismond, fils de feu Maître François Reydet. Le 26 août 1707, il accorde une quittance à André Viguet le jeune, son beau-frère, pour le paiement de la somme de 2.650 florins correspondant à la moitié de la dote de sa femme, plus les intérêts <sup>49</sup>.
- 3-7) Jean VIGUET, baptisé à Moûtiers le 12 février 1669 (parrain : Égrèze Jean Varambon ; marraine : Honorable Nicole Philotée Serret) ; mort à Moûtiers et inhumé le 29 juillet 1669.
- 3-8) Pierre VIGUET, baptisé à Moûtiers le 3 août 1670 (parrain : Égrèze Pierre Veffray ; marraine : Andréanne Varambon) ; mort à Moûtiers et enseveli dans l'église Ste-Marie le 2 janvier 1671.
- 3-9) *Joseph* Louis VIGUET, baptisé à Moûtiers le 20 février 1672 (parrain : Jean Louis Viguet ; marraine : Pernelle Doche). Cohéritier universel de son père en 1690, il est alors étudiant. En 1700, il est religieux capucin.
- 3-10) Demoiselle Marie VIGUET, baptisée à Moûtiers le 24 septembre 1674 (parrain et marraine : Claude François et Catherine Viguet) ; morte à Bonneval et inhumée dans cette paroisse le 31 janvier 1749. Elle teste le 16 février 1748 à Moûtiers, dans sa maison de la rue du Conchon. Elle veut être inhumée dans l'église Ste-Marie, et lègue par préciput à Révérend Maximin Crétet, son fils, prêtre et vicaire de Ste-Marie, une vigne sise à Grand-Cœur et une

<sup>45</sup> Notaire Villiod. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1878, *folio* 1 (*verso*). Claude François Viguet donne en dot à sa fille la somme de 8.000 livres, plus son trousseau.

<sup>46</sup> Notaire Dunant. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1829, *folios* 374 et 375.

<sup>47</sup> Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1884, *folio* 476.

<sup>48</sup> Acte passé par-devant le notaire Derex à Moûtiers, dans la maison d'André et de Claude François Viguet, rue du Conchon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1830, *folio* 82. Joachine Viguet se constitue en dot la somme de 5.000 florins, et divers meubles, habits et linge estimés 1.000 florins. Jean Reydet donne à sa femme 3.000 florins en augment de dot.

<sup>49</sup> Notaire Levret. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1432, *folio* 490.



chambre dans sa maison. Elle fait son héritière universelle Jeanne Joachine Crétet, sa fille, veuve d'Etienne Métrail et de Jean Marie Raymondaz, notaire collégié. Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 24 janvier 1700<sup>50</sup>, Maître Etienne CRÉTET, praticien, procureur et bourgeois de Moûtiers, fils de feu Maître Guillaume Crétet. Il est mort à Moûtiers le 30 juillet 1712.

### 3<sup>ème</sup> degré

**Spectable André VIGUET le jeune, dit VIGUET de VALLIER**, né vers 1659. Avocat au Sénat de Savoie, il est également juge de la baronnie du Bois, de la seigneurie de Saint-Paul et du marquisat de Saint-Thomas, et encore juge des appellations du comté de la Val d'Isère. Bourgeois de Moûtiers, il est mort en cette ville le 15 janvier 1743, et il est inhumé le surlendemain, « âgé de 92 ans, dit-on ».

Il a relevé le nom de sa seconde épouse, qu'il a accolé au sien.

Il épouse 1<sup>er</sup> en 1678 **Demoiselle Anne DERIOZ**, sans doute baptisée à Moûtiers le 7 avril 1660, fille de Spectable André Derioz et de Jeanne Antoinette SAUGEY. Elle est morte à Moûtiers, inhumée le 20 octobre 1690.

Il a épousé 2<sup>o</sup> avant 1695 **Noble Demoiselle Louise de VALLIER**, baptisée à Conflans le 9 juillet 1657, fille de Noble Antoine de Vallier, citoyen de Conflans, et de Dame Etiennette de CLUSES. Elle est morte à Moûtiers, inhumée le 10 décembre 1704.

Il épouse 3<sup>o</sup> avant 1725 **Demoiselle Antoinette PÉTEL**.

Il épouse 4<sup>o</sup> à Saint-Oyen le 6 octobre 1728 **Honorable Catherine BRUNY**, veuve d'Égrège Jean Louis de GILLY. Elle est morte à Saint-Oyen, et elle est inhumée en cette paroisse le 21 avril 1729.

Peu de temps avant de mourir, elle fait son testament le 18 avril 1729. Elle veut être inhumée au tombeau de ses parents dans l'église de Saint-Oyen. Pour son enterrement, sa neuvaine et au bout de l'an de son décès, elle veut que l'on « convoque » quatre prêtres, qui assisteront le curé et le vicaire de Saint-Oyen pour les offices. On emploiera pour 12 livres de chandelles de cire blanche à son enterrement, et autant à la fin de l'année de son décès. Pendant les neuf jours qui suivront son trépas, elle veut que le curé de Saint-Oyen célèbre une messe avec le reponsoir sur son tombeau. Elle lègue 3 livres à la confrérie du St-Sacrement de Saint-Oyen, et autant à la confrérie du Rosaire. À la fin de l'année de son décès, une aumône devra être faite et l'on distribuera aux pauvres de Saint-Oyen du pain et du potage. On emploiera pour ce faire 3 setiers de blé (moitié seigle moitié orge) et 3 bichets de pois et de fèves. Elle lègue à la cure de Saint-Oyen une pièce de terre au Grand Praz, contenant environ 4 bichets, et trois autres bichets de terre à prendre sur une pièce appelée « le Planchamp » ; moyennant quoi les curés de Saint-Oyen seront tenus de célébrer à perpétuité six messes par an avec un reponsoir sur son tombeau pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs ; plus de dire les *Gaude* tous les premiers dimanches du mois devant l'autel du Rosaire. Elle lègue 4 bichets de froment et un setier de vin aux capucins de Moûtiers. Elle lègue à Révérend Philibert Bruny, son frère, prêtre résident à Sainte-Foy, l'usufruit de ses biens à Bozel, de même qu'à Noble Révérend Joseph Antoine Duchâtel, son cousin. Elle lègue 1.000 livres à Catherine Goybet, sa petite-nièce, fille de Jeanne Françoise Bruny, sa nièce. Enfin, elle fait son mari son héritier

<sup>50</sup> Notaire Derex. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1826, folios 73 (verso) et 74. François Viguet donne à sa fille une dot de 5.000 florins. En échange de quoi Marie renonce en faveur de ses frères André et Claude François à ses droits sur l'héritage de ses parents et de ses frères Jean Louis et Joseph, le premier prêtre et le second religieux capucin. De son côté, Etienne Crétet donne à sa future en augment de dot la somme de 2.500 florins.



universel <sup>51</sup>. À la requête d'André Viguet, un inventaire des meubles et effets qu'elle a laissés dans sa maison de Saint-Oyen est réalisé le 16 mai qui suit son décès. Trois jours plus tard a lieu l'inventaire des terres et bâtiments qu'elle possédait à Saint-Oyen <sup>52</sup>.

Enfants du premier lit, nés et baptisés à Moûtiers :

- 4-1) François Nicolas VIGUET, baptisé le 21 janvier 1679 (parrain : Égrège François Viguet ; marraine : Nicolarde ...).
- 4-2) Honorable Demoiselle Jeanne Françoise VIGUET, baptisée le 4 mars 1681 (parrain : Messire Jean Louis Viguet, prêtre ; marraine : Honorable Jeanne Françoise Varambon) ; morte à Conflans et inhumée le 16 novembre 1709. Elle épouse à Notre-Dame-de-Briançon le 17 avril 1709 Égrège Jean Claude CARCEY, bourgeois de Conflans, fils de Sieur Pierre Carcey, maître apothicaire et bourgeois de cette ville. Deux mois après la mort de sa femme, par acte passe le 14 décembre 1709 dans la boutique de son père, il déclare accepter au nom de sa fille Françoise (baptisée à Conflans le 20 août précédent) l'héritage de ladite Jeanne Françoise Viguet <sup>53</sup>.
- 4-3) Jeanne Jacqueline VIGUET, baptisée le 24 juin 1683 (parrain : Messire Claude Laboret, prêtre ; marraine : Honorable Jacqueline Varot).
- 4-4) Marie VIGUET, baptisée le 3 novembre 1685 (parrain : M. Pierre Paul Saugey) ; morte à Moûtiers et inhumée le 10 août 1686.
- 4-5) François [Hippolyte] VIGUET, baptisé le 15 novembre 1687 (parrain : Claude Raffort ; marraine : Perrette Bugnon).

Enfants du second lit, nés et baptisés à Moûtiers :

- 4-6) Jean Louis VIGUET, baptisé le 30 janvier 1695 (parrain : Révérend Jean Louis Viguet, chanoine ; marraine : Anne Montmayer, veuve) ; mort le même jour.
- 4-7) Demoiselle Marguerite VIGUET, baptisée le 20 juin 1696 (parrain : Spectable Claude François Viguet, procureur ; marraine : Demoiselle Marguerite de Veillet). Le 5 février 1762, conjointement avec Antoinette Andréanne et Marie Andréanne Ferley, ses filles, et Joachine Crétet, sa cousine, fille de Marie Viguet, elle fait le partage des biens provenus du chanoine Viguet, leur oncle et grand-oncle, biens situés en la paroisse des Allues, aux mas de Mussillon et de la Chaudanne <sup>54</sup>. Elle teste le 19 janvier 1766, étant dans sa maison de Moûtiers et sur le point de mourir. Elle veut être inhumée « dans son tombeau ordinaire au devant la chapelle du St-Rosaire de l'église de Ste-Marie de cette ville, dans laquelle elle veut être fait ses obsèques, comme enterrement, neuvaine et anniversaire, suivant une personne de son rang ». Elle ordonne que, aux mêmes dates, les chanoines de la cathédrale, les prêtres de Ste-Marie, les capucins et les cordeliers de Moûtiers célèbrent 400 messes basses pour le repos de son âme. Elle veut aussi que lesdits capucins disent 50 messes basses supplémentaires durant l'année de son décès. Elle lègue par fondation à la communauté des prêtres de Ste-Marie le capital de 600 livres qui devra leur assurer une rente de 30 livres, afin que l'on célèbre à l'autel du St-Rosaire six services annuels « à diacre et à sous-diacre », « avec si faire se peut un *De profundis* sur [son] tombeau ». Elle donne en prélegat à sa fille Marie Andréanne Ferley la somme de 2.000 livres, plus son manteau et sa jupe en gros de Tours noir. Elle lègue 50 livres à sa servante, Barthélemie Grumail, « pour l'aider à apprendre un métier ». Enfin, elle nomme ses héritières universelles ses deux filles, Antoinette Andréanne et Marie Andréanne Ferley. À la suite de ce testament, elle fait rédiger par le notaire une déclaration par laquelle elle charge ses héritières de donner à l'autel de

<sup>51</sup> Notaire Mermoz. Tabellion de Moûtiers, A..D de la Savoie, 2C 1882, folios 331 (verso) et 332.

<sup>52</sup> Notaire Mermoz. Même source, folios 542 à 544.

<sup>53</sup> Notaire Marin. Tabellion de Conflans, A.D. de la Savoie, 2C 1437, folios 39 (verso) et 40.

<sup>54</sup> Notaire Excoffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1948, folios 196 et 197.



Notre-Dame du Rosaire de l'église de Moûtiers son manteau de satin et sa jupe jaune, pour faire une robe à la statue de la Sainte-Vierge, un devant d'autel, et une écharpe pour la croix. « Et au cas qu'il y en ait de reste, le surplus sera donné à Notre-Dame des Carmes, pour une robe et vingt livres pour les fournitures et façons, plus une nappe de toile de ménage à Notre-Dame du Rosaire et un autre à Notre-Dame des Carmes, avec les dentelles qui y conviendront ». Elle veut aussi que l'on fasse faire une robe à la statue de Notre-Dame du Rosaire de l'église de Saint-Oyen, avec une « gaine de chenille », plus une nappe de toile de ménage aux trois autels de cette église, « avec leurs dentelles », et « une aube de toile de ménage avec ses dentelles pour le maître-autel de Saint-Oyen, avec un voile de satin, qui sont des effets [qu'elle a] dans [sa] maison ». Elle déclare que les meubles qui sont dans la chambre du premier appartement et dans trois coffres appartiennent à sa fille Marie Andréanne, de même que ce qu'il y a dans un cabinet au premier appartement et d'autres divers effets rangés à plusieurs endroits. Elle veut que l'on donne à sa servante six de ses « bonnes chemises » et deux de ses robes. Enfin, elle veut que l'on fasse faire une nappe pour l'autel Ste-Barbe de l'église Ste-Marie de Moûtiers, et que l'on donne 10 livres à la confrérie du Bon Ange de cette ville, dont elle est la prieure<sup>55</sup>. Elle décède à Moûtiers le 31 janvier suivant, et elle est inhumée le lendemain 1<sup>er</sup> février. Elle épouse en premières noces à Moûtiers le 30 juin 1717, après avoir passé des conventions matrimoniales le 22 du même mois<sup>56</sup>, Spectable Jean Louis FERLEY, né en cette ville et baptisé le 13 janvier 1669, veuf de Demoiselle Jeanne Françoise BOZON du CHATELARD, et fils de Spectable Philibert Ferley, bourgeois et syndic de Moûtiers, châtelain ducal de Tarentaise, et d'Honorable Pétronille REPLAT. Bourgeois de Moûtiers et procureur fiscal de Tarentaise de 1697 à 1708, il est mort à Moûtiers le 5 juillet 1720, et il est enseveli dans la cathédrale St-Pierre. Ils sont les parents de Marie Andréanne Ferley, qui épouse en 1739 Noble Etienne Davallon de Saint-Paul (voir famille REYDELLET, branche des seigneurs de Saint-Paul). Veuve, Marguerite Viguet prend une seconde alliance avec Spectable François VALLIAT, avocat au Sénat de Savoie, mort avant 1751.

- 4-8) François VIGUET, baptisé le 6 octobre 1697 (parrain et marraine : Égrèze François et Honorable Joachine Viguet) ; vivant en 1707.



<sup>55</sup> Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1956, *folio* 88.

<sup>56</sup> Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1861, *folio* 280. André Viguet constitue à sa fille la somme de 2.000 livres (sous forme de créances). Il lui donne en outre 666 livres 13 sols 4 deniers, et pour son trousseau une somme de 500 livres. Il lui relâche sa part de l'héritage de Louise de Vallier, sa mère, c'est-à-dire la moitié de tous ses biens, bâtiments, prèes, terres, vignes, et la moitié de ses meubles, à la réserve des tableaux, dont il sera fait ultérieurement l'inventaire. Jean Louis Ferley donne en augment de dot à sa future épouse la somme de 1.916 livres, 13 sols.